

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.832  
12 août 1999

FRANÇAIS

---

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT TRENTE-DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 12 août 1999, à 10 h 15

Président : M. Guillermo Enrique González (Argentine)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 832ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme vous le savez tous, notre estimé collègue et ami, l'Ambassadeur du Canada, M. Mark Moher, quittera la Conférence sous peu, car il a été appelé à d'autres fonctions importantes par son Gouvernement. L'Ambassadeur Moher est arrivé il y a quatre ans au moment critique où les négociations relatives à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires entraient dans leur phase finale et il a apporté à nos débats un concours remarquable, mêlant une connaissance approfondie des questions en cours de négociation, une logique sans faille et une aptitude particulière à jeter des ponts entre des positions opposées. La contribution personnelle qu'il a apportée aux travaux du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires en sa qualité de collaborateur du Président pour la question des inspections sur place a attesté ses capacités. Les efforts inlassables qu'il a déployés afin que s'ouvrent des négociations sur une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ont abouti à sa désignation, l'an dernier, comme Président du Comité spécial qui a été établi pour mener ces négociations. Les multiples propositions qu'il a avancées dans le but de dégager un consensus sur le programme de travail de la Conférence témoignent de son attachement constant à l'oeuvre de notre instance. J'ai la certitude d'exprimer le sentiment de nous tous en disant qu'il nous manquera réellement. Je souhaite à l'Ambassadeur Moher le succès qu'il mérite et que, sans aucun doute, il continuera de remporter à cette nouvelle étape de sa carrière.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Kenya, de l'Équateur, du Kazakhstan, de la Malaisie, de la Tunisie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Brésil, de Cuba, de la Finlande, du Japon, de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, de la Turquie, de la Slovénie et de la République islamique d'Iran. J'invite le représentant du Kenya, l'Ambassadeur Kipkorir Aly Azad Rana, à prendre la parole.

M. RANA (Kenya) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole aujourd'hui pour faire quelques brèves observations sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Toutefois, je veux commencer, Monsieur le Président, par vous dire combien ma délégation apprécie les efforts que vous déployez pour guider les travaux de la Conférence et faire intervenir un consensus sur un programme de travail en ces circonstances particulièrement difficiles.

Je veux aussi m'associer à la déclaration faite à la dernière séance plénière par l'Ambassadrice d'Inde au nom du Groupe des 21 et saluant l'admission de cinq nouveaux États à la qualité de membre. Le Kenya adresse à son tour des paroles de chaleureuse bienvenue à l'Équateur, à l'Irlande, au Kazakhstan, à la Malaisie et à la Tunisie. Le Kenya entretient déjà des rapports étroits avec la plupart de ces pays et tout particulièrement avec certains d'entre eux dans le cadre de diverses instances, régionales et autres, ainsi que de groupements commerciaux.

Après le réaménagement de la salle suite à cet élargissement, la délégation kényenne se trouve assise entre le Kazakhstan et la Malaisie. Il est donc probable qu'elle sera la première à bénéficier - ou à pâtir - de l'énergie nouvelle que ces deux pays communiqueront certainement à notre instance.

(M. Rana, Kenya)

Il est néanmoins regrettable qu'il ait fallu attendre si longtemps pour que la Conférence prenne la décision d'admettre ces cinq nouveaux membres. La délégation kényenne a toujours été d'avis que la Conférence du désarmement devait être ouverte à tous les États qui seraient disposés à participer à ses travaux. La Conférence pourrait, par une telle ouverture, se débarrasser de l'image qu'elle s'est forgée, à savoir celle d'une instance inaccessible qui sert de cadre à des discours pédants, à la polémique et à des échanges abstraits.

En ce qui concerne la question de l'élargissement ultérieur de la composition de la Conférence, d'aucuns ont affirmé que l'accroissement du nombre des membres aurait des répercussions sur les travaux de la Conférence et aurait notamment pour effet de ralentir ou d'empêcher la négociation d'accords. L'expérience montre, toutefois, que le progrès et l'aboutissement des travaux de la Conférence, qu'il s'agisse de la conclusion de traités ou de l'adoption de décisions, sont subordonnés à des facteurs autres que le simple nombre des membres de l'instance. Le plus important de ces facteurs est sans aucun doute la volonté politique des États membres de faire preuve de cette souplesse sans laquelle le consensus est impossible et, tout simplement, la volonté de traiter quant au fond toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, y compris les questions névralgiques.

En ce moment même, par exemple, la Conférence s'efforce toujours d'adopter un programme de travail pour la présente session. Nous restons par conséquent dans l'impasse. Les tentatives faites à ce jour pour en sortir ont échoué. L'instance risque donc de devoir clore la session sur cette note peu encourageante.

De l'avis de la délégation kényenne, cet état de choses n'est pas imputable au nombre de membres de la Conférence, mais résulte plutôt du peu d'empressement chez certaines délégations à aborder de bonne foi toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'instance. En fait, si le nombre de ses membres était plus élevé ou plus réduit, la Conférence ne sortirait pas plus de l'impasse tant que feraient défaut l'esprit de compromis et la bonne volonté.

À cet égard, nous avons donc l'espoir que les délégations qui sont toujours en pourparlers sur les questions aujourd'hui controversées se hâteront de faire aboutir leurs consultations pour que la Conférence puisse enfin sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

À votre suite, Monsieur le Président, je veux faire mes adieux à l'Ambassadeur du Canada, M. Moher. Nous lui adressons nos meilleurs vœux et lui souhaitons de réussir dans tout ce qu'il entreprendra à l'avenir; ses contributions, faites dans un esprit très incisif et fin, nous manqueront comme à vous-même.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Kenya des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur, l'Ambassadeur Luis Gallegos-Chiriboga.

M. GALLEGOS-CHIRIBOGA (Équateur) (traduit de l'espagnol) : Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été établie dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale, les fléaux de la guerre et la conscience universelle de l'importance historique qu'il y avait à les éliminer ont conduit les Membres fondateurs de l'Organisation à inscrire à l'ordre du jour de cette dernière, à titre de priorité première, les questions relatives au désarmement et à la limitation de la course aux armements. Les pays devenus Membres de l'ONU ont acquiescé à cette décision en signant la Charte des Nations Unies. Le processus de désarmement n'est pas un moyen de pure forme ou un mécanisme qui peut être mis en place sans difficulté. Nous savons tous que les pays acquièrent des armes et s'affrontent en raison de problèmes d'une complexité évidente, résultant de différends que même les premiers intéressés ne comprennent pas pleinement, bien souvent, ou de facteurs qui tiennent à des intérêts anciens et bien enracinés. Bien que des conflits aient toujours opposé les hommes - ils existent sans doute depuis les origines de l'humanité et, en toute logique, ils continueront d'opposer les peuples à l'avenir -, les terribles leçons de cruauté qui nous ont été infligées pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale ont conduit la communauté des nations à s'entendre sur un principe raisonnable, suivant lequel les différends devraient être réglés uniquement par des moyens pacifiques, le recours aux armes ne s'imposant que dans les cas extrêmes de légitime défense.

L'histoire de l'humanité est en quelque sorte celle des voies par lesquelles les êtres humains parviennent à se mettre d'accord sur des principes généralement acceptés après que de gros désaccords et affrontements les ont opposés, pour constater ensuite qu'il leur faudra déployer autant sinon plus d'efforts pour appliquer concrètement les principes convenus. L'Organisation des Nations Unies et son oeuvre dans le domaine du désarmement illustrent très clairement cette dynamique humaine. Après la signature de la Charte à San Francisco et celle de la Déclaration des droits de l'homme - autre instrument clef du droit international -, nous avons vu s'étendre devant nous un long chemin à parcourir pour accomplir concrètement les tâches fixées dans ces textes. Dès lors que le chemin est long, il faut s'y engager au plus vite et avec beaucoup d'énergie, sans quoi on n'arrive à rien. La Conférence du désarmement est l'instrument dont dispose la communauté internationale pour mettre en pratique les principes des Nations Unies dans le domaine du désarmement. C'est le moyen que nous pouvons emprunter pour avancer avec plus de distinction et de vigueur dans la voie de la non-violence, de la tolérance et de l'apaisement des esprits.

L'Équateur tient à exprimer de nouveau sa reconnaissance à la Conférence du désarmement, qui a décidé à l'unanimité d'admettre à la qualité de membre un autre pays d'Amérique latine. Dans mon intervention du 24 juin, j'ai fait connaître à toutes les délégations les principes qui sous-tendent la position de mon pays sur les questions dont est saisie la Conférence. Fort de ces principes qui, à sa grande satisfaction, sont analogues à ceux des pays amis, l'Équateur entend s'engager dans la voie que doit suivre la Conférence du désarmement et il a l'espoir que cette dernière fera ainsi progressivement avancer la communauté internationale dans la réalisation des objectifs que sont la paix et la fraternité, l'atténuation des tensions et la limitation effective des moyens de guerre. Nous ne parviendrons pas à construire un monde exempt d'armes en nous fiant au hasard. Nous ne jugulerons pas la violence

(M. Gallegos-Chiriboga, Équateur)

sans déployer d'efforts acharnés pour éliminer l'accroissement des armes et la violence guerrière. Seul le triomphe conscient de l'esprit et de la raison nous donnera la victoire qu'est le désarmement.

Les travaux de la Conférence, auxquels l'Équateur tient à contribuer résolument et avec enthousiasme, ont une dimension particulière dès lors que nous en concevons les objectifs non seulement comme autant de clefs qui ouvriront la porte d'un monde exempt de violence, mais encore comme autant de moyens d'assurer la sécurité et le développement de millions d'êtres humains. La doctrine de la sécurité collective n'a rien perdu de sa validité. Il est indéniable qu'existe un lien entre désarmement et développement. La sécurité des nations ne se réduit pas à la sécurité matérielle, certes importante, par laquelle sont évités les destructions de la guerre et les désastres causés par les armes; elle se manifeste aussi dans le développement et, par ce biais, exerce ses effets sur l'humanité tout entière. De l'avis de l'Équateur, la Conférence du désarmement doit centrer ses efforts sur les tâches particulières, techniques et autres, qui lui ont été attribuées, sans pour autant perdre de vue l'objectif ultime de ses efforts - sans oublier, en d'autres termes, que tout blocage de ses travaux se répercute en définitive sur la réalisation des objectifs en matière de sécurité collective et sur le développement des États.

Au sein de la Conférence, l'Équateur coordonnera ses positions avec celles du Groupe des 21, surtout. Il a été admis hier à ce groupe. C'est pour nous un honneur que de participer à un rassemblement de pays avec lesquels nous avons des positions communes et auxquels nous unissons depuis longtemps des relations diplomatiques. Nous nous sommes ainsi engagés à contribuer aux activités de la Conférence par le truchement du Groupe des 21, ce qui, bien sûr, n'empêchera pas l'Équateur de garder l'esprit ouvert et de collaborer avec les autres groupes et pays représentés à la Conférence. Pour l'Équateur, les membres de la Conférence doivent tous agir en partenaires et assumer solidairement la lourde responsabilité du règlement des questions dont est largement tributaire le bien-être de nos peuples, de nos familles et des générations futures. Encore une fois, je tiens à exprimer à la Conférence notre reconnaissance pour la décision unanime d'admettre l'Équateur et quatre autres pays à la qualité de membre de l'instance. Cette décision nous paraît refléter l'attachement de la Conférence aux principes de la représentativité et de la participation des États aux affaires internationales qui les intéressent. La représentativité et la participation sont des clefs de voûte d'un système international démocratique. L'Équateur accorde une importance particulière à ces facteurs qui, loin d'être incompatibles avec une efficacité et une productivité réelles des institutions internationales, en sont des éléments indispensables.

Le nombre de membres n'est pas nécessairement l'indice d'une efficacité moindre ou plus grande. Il est des organes internationaux à participation très restreinte qui n'ont jamais été efficaces. Certes, la productivité repose sur des méthodes de travail efficaces, mais il faut surtout qu'existe la volonté politique de faire avancer les travaux. La maxime suivant laquelle l'Organisation des Nations Unies ne peut être rien d'autre que l'émanation et le bras des pays qui en sont membres s'applique parfaitement à la Conférence du désarmement. Le succès et les limites de la Conférence sont imputables,

(M. Gallegos-Chiriboga, Équateur)

en dernière analyse, aux États qui la composent. Un succès remporté par la Conférence alors que celle-ci aura suivi effectivement son ordre du jour, sans exclure un point quelconque et tout en donnant la priorité aux questions qui revêtent la plus haute importance pour la communauté internationale, sera un succès remporté par tous les pays qui sont membres de cette instance.

L'Équateur considère que son admission à la qualité de membre de la Conférence du désarmement est en quelque sorte le couronnement d'une politique qu'il a menée avec constance dans le domaine du désarmement, au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies comme aux échelons régional et bilatéral. Mon pays est très fier d'être partie au Traité de Tlatelolco par lequel, pour la première fois, une conception nouvelle du désarmement nucléaire mondial a été concrétisée et des moyens nouveaux de réaliser ce désarmement ont été mis en oeuvre. Des liens étroits unissent aussi l'Équateur au Mouvement des pays non alignés, dont il est membre depuis plus de 20 ans et qui a été en quelque sorte une réaction internationale à l'affrontement politique et idéologique typique de la guerre froide. Cet attachement international de l'Équateur à la paix et à la sécurité ainsi qu'au désarmement mondial est aussi manifeste dans la politique étrangère de notre pays en ce qui concerne les problèmes qui lui sont particuliers. L'année dernière, l'Équateur et le Pérou ont signé une série d'accords qui ont mis fin, par des moyens pacifiques et la négociation, à un différend qui datait du XIX<sup>e</sup> siècle et qui, à divers moments, a provoqué l'affrontement armé de deux peuples frères. Le peuple et le Gouvernement équatoriens ont voulu résolument régler définitivement le différend et engager des relations nouvelles entre leur pays et le Pérou. Le Gouvernement équatorien a montré ainsi qu'il avait foi en la vertu des solutions pacifiques et en l'instauration d'une sécurité collective internationale fondée, non pas sur l'absence d'affrontements militaires, mais sur le dialogue et la coopération entre États.

L'Équateur souhaite ardemment travailler avec les autres membres de la Conférence du désarmement à l'avancement des objectifs pour la réalisation desquels cette instance a été constituée. Ils trouveront toujours en nous un pays membre animé d'un esprit constructif, d'un enthousiasme pragmatique et d'une ferme volonté de n'écarter aucune voie susceptible de faire entrer la communauté internationale dans un monde plus sûr, en même temps que plus équitablement développé et plus tolérant et fraternel.

Au nom de la délégation équatorienne, je remercie tous ceux qui ont rendu possible l'admission de l'Équateur à la qualité de membre de la Conférence du désarmement. Nombreux sont ceux qui ont favorisé l'aboutissement de notre candidature, en travaillant dans un esprit constructif et en nous donnant des gages d'amitié que je n'oublierai pas. Je veux réaffirmer ce qu'a dit ma délégation dans cette salle la semaine dernière et exprimer ici encore ma reconnaissance aux représentants permanents des quatre pays admis en même temps que l'Équateur, de même qu'aux présidents successifs de la Conférence ainsi qu'à vous tous ici présents. Je tiens tout particulièrement à vous remercier, Monsieur le Président, et à vous dire combien j'admire votre professionnalisme et votre dévouement à la cause de la paix. Je suis très honoré d'être le premier ambassadeur de l'Équateur à occuper un siège de membre dans cette salle et je vous donne l'assurance que le peuple et le Gouvernement équatoriens ont la conviction qu'il sera possible de proscrire l'emploi d'instruments de destruction et de mort grâce aux mécanismes de négociation pacifique établis par la Conférence du désarmement.

(M. Gallegos-Chiriboga, Équateur)

Avant de terminer, je tiens à faire miennes les paroles prononcées par le Président au sujet de l'Ambassadeur Moher et adresser à celui-ci tous mes voeux de succès sur les plans personnel et professionnel.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Équateur de sa déclaration et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan, M. Nurlan Onzhanov.

M. ONZHANOV (Kazakhstan) (traduit du russe) : D'emblée, je veux exprimer à la Conférence notre sincère gratitude pour la décision qu'elle a prise d'admettre le Kazakhstan à la qualité de membre de l'instance, décision dans laquelle nous voyons la reconnaissance des efforts actifs déployés par notre pays dans le domaine du désarmement et dans celui du renforcement de la paix et de la sécurité. Je veux remercier tout particulièrement le Président en exercice de la Conférence, M. González, pour le concours qu'il a apporté personnellement à l'adoption d'une décision sur l'élargissement de la composition de la Conférence et au règlement de cette question et tiens encore à remercier d'autres délégations de leur appui.

Le Kazakhstan a apporté la preuve de son attachement à la cause de l'élimination des armes nucléaires dans le monde lorsqu'il a adhéré, en décembre 1993, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en qualité d'État dépourvu de telles armes. Avec l'élimination des dernières ogives nucléaires de son territoire, en avril 1995, puis la destruction des dernières installations nucléaires du polygone d'essais de Semipalatinsk, le 31 mai 1995, le Kazakhstan est devenu le deuxième État, après l'Afrique du Sud, à renoncer de son plein gré aux armes nucléaires qu'il possédait. Conscient de la nécessité de renforcer par tous les moyens le régime de non-prolifération nucléaire, le Kazakhstan a signé le Traité d'interdiction complète des essais, en 1996. Notre pays a apporté un concours pratique au renforcement de l'efficacité du régime établi par ce traité en vue d'en surveiller l'exécution. Nous avons entrepris de rééquiper les stations sismologiques nationales appelées à faire partie du réseau de surveillance mondiale et qui sont à même de localiser les événements souterrains se produisant à des milliers de kilomètres. L'ancien polygone d'essais de Semipalatinsk offre des possibilités uniques et des travaux y ont été commencés en vue d'en exploiter l'infrastructure pour mettre au point des méthodes de surveillance des explosions nucléaires et préparer des équipements dans le cadre de l'exécution sur place d'un programme d'explosions effectuées à des fins d'étalonnage pour le compte de l'Organisation du Traité.

Je tiens à souligner qu'à l'heure actuelle le renforcement de la sécurité mondiale doit obligatoirement s'inscrire dans un cadre multilatéral et passer par le déploiement d'efforts ciblés et concertés à l'échelon multilatéral, par la coopération et par la recherche de conceptions communes et de solutions mutuellement acceptables. La Conférence du désarmement, en sa qualité d'instance multilatérale unique de négociation sur des questions d'importance vitale, offre la possibilité d'adopter des mesures efficaces dans le domaine de la non-prolifération et de l'interdiction des armes de destruction massive, du désarmement mondial et de la prévention de la course aux armements.

(M. Onzhanov, Kazakhstan)

De l'avis du Kazakhstan, tous les États parties au TNP, qu'ils soient dotés d'armes nucléaires ou dépourvus de telles armes, doivent exécuter les engagements qu'ils ont contractés afin d'avancer progressivement et constamment dans la voie du désarmement nucléaire. Le contrôle de la production de matières fissiles est le premier pas à franchir dans cette voie. Les stocks considérables d'uranium enrichi et de plutonium dans le monde, de même que les quantités importantes de matières fissiles retirées des ogives après la destruction de celles-ci, compromettent la non-prolifération. Le Kazakhstan est donc favorable à l'ouverture de négociations à la Conférence sur un traité qui interdirait la production de matières fissiles à des fins militaires.

Les États non dotés d'armes nucléaires ont parfaitement raison de soulever la question des garanties de sécurité et sont en droit d'attendre des garanties juridiques fermes en la matière. À cet égard, le Kazakhstan partage entièrement l'avis selon lequel les garanties de sécurité devraient être données sous la forme d'un instrument international juridiquement contraignant. Il serait peut-être possible de régler cette question par l'adoption d'un protocole relatif aux garanties de sécurité, qui ferait partie intégrante du traité.

Il est indispensable d'en arriver à une transparence dans le domaine des armements si l'on veut empêcher l'accumulation déstabilisatrice d'armes dans une région quelle qu'elle soit ou les apports excessifs d'armes à un État quelconque. Dans cet esprit et étant donné l'aggravation constante de ce problème, le Kazakhstan est favorable à une limitation du commerce international des armes. Les livraisons d'armes alimentent les conflits, bien qu'ils n'en soient pas la cause première. Ce fait a été constaté dans presque tous les conflits régionaux qui font rage dans le monde aujourd'hui. Nous estimons qu'il faut avant tout créer un mécanisme international qui concourrait au règlement de ce problème. Ce mécanisme pourrait s'appuyer sur le Registre des armes classiques de l'ONU, qui réunit les données communiquées par les États sur leurs exportations et importations d'armes, leur production nationale et leurs politiques dans ce domaine.

En guise de conclusion, je tiens à assurer la Conférence que le Kazakhstan ne négligera aucun effort pour assurer l'efficacité du fonctionnement de l'instance.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Kazakhstan de sa déclaration et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, M. Ahmed Jazri Mohammed Johar.

M. JAZRI (Malaisie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que la délégation malaisienne prend la parole alors que vous conduisez les travaux de la Conférence, permettez-moi de vous adresser encore nos sincères félicitations pour l'adoption, sous votre direction, de la décision publiée sous la cote CD/1588, par laquelle la Malaisie a été admise à la qualité de membre de l'instance. L'Ambassadeur de Malaisie, qui prend part aujourd'hui à une réunion à Beyrouth, m'a demandé de vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres de la Conférence,



(M. Jazri, Malaisie)

toute sa reconnaissance et ses meilleurs voeux. Ma délégation fait aussi ses adieux à l'Ambassadeur Mark Moher et lui adresse ses meilleurs voeux de succès dans les fonctions auxquelles il a été appelé.

Comme presque toutes les délégations, la mienne a été très agréablement surprise par la décision prise en séance plénière la semaine dernière. Par conséquent, nous voudrions saisir l'occasion pour exprimer formellement aujourd'hui notre reconnaissance à tous les membres de la Conférence d'avoir enfin décidé d'augmenter le nombre de membres de l'instance en y admettant cinq nouveaux pays, dont la Malaisie. Soyez assuré, Monsieur le Président, que nous vous apporterons, ainsi qu'à la Conférence, une coopération sans réserves dans les travaux que l'instance mènera pour réaliser ses objectifs communs. Nous soulignons que la Malaisie tient beaucoup à ce que la Conférence continue de jouer son rôle important d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement et à ce que tout soit fait pour défendre, renforcer et appuyer ce rôle. Ma délégation s'engage à ne négliger aucun effort pour rétablir l'autorité de la Conférence et sa capacité de répondre à l'attente de la communauté internationale et de faire de ce monde un lieu plus pacifique et plus sûr pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

L'admission de ces cinq nouveaux membres est un pas franchi dans la voie du règlement de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Il reste 21 États qui ont présenté leur demande d'admission à la qualité de membre. Il s'agit d'États souverains aussi convient-il de ne pas les laisser dans l'incertitude, non plus que des États qui demanderaient à l'avenir à devenir membres, mais de leur accorder le respect qui leur est dû et de prendre dûment en considération leurs demandes. Ils méritent que la Conférence leur accorde l'attention voulue et leur donne une réponse officielle. Il est stipulé au paragraphe 2 du règlement intérieur de la Conférence que la composition de cette dernière doit être revue périodiquement. Ce règlement ne dit rien des méthodes et de la procédure à suivre pour appliquer cette disposition : il faudrait combler cette lacune.

La délégation malaisienne se souvient encore des difficultés qu'a eues la Conférence pour inscrire dans son programme de travail annuel la décision de désigner un coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de sa composition. Le Coordonnateur spécial qui a été désigné l'an dernier, l'Ambassadeur de Suisse, M. Erwin Hofer, a relevé le défi et, malgré le peu d'intérêt manifesté par certains membres pour le règlement de la question, a pu, grâce à ses compétences et son talent, amener la Conférence à procéder à cet élargissement modeste et ponctuel de sa composition. Cela ne s'est pas fait sans difficultés ni sans des efforts dévoués et acharnés. Je tiens à rappeler que l'Ambassadeur Hofer a invité la Conférence, lorsqu'il lui a fait rapport à la 807<sup>ème</sup> séance, à poursuivre l'examen de la question. La délégation malaisienne est favorable à l'idée d'élargir encore la composition de la Conférence.

La Malaisie aurait souhaité être admise à la Conférence à un moment où les travaux de l'instance avaient une orientation claire. Nous demandons à la Conférence de trouver une solution qui la fasse sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve à présent. Il conviendrait de tenir des consultations pendant l'intersession pour que nous ne perdions pas de temps à régler des

(M. Jazri, Malaisie)

questions de procédure à la prochaine session. La Conférence a laissé les problèmes de pure forme la mettre dans une situation peu favorable : elle devrait en tirer les conclusions qui s'imposent et apprendre à être véritablement souple, tout en renonçant aux débats creux. La Conférence du désarmement a été créée dans un but bien précis et ne doit pas se laisser aller à l'échec. Tous les membres, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, ont le devoir d'accomplir la mission de cette conférence et d'être à la hauteur de la tâche.

Un organe aussi important que celui-ci devrait tenir compte et tirer parti des ressources, de l'expérience et des idées de ses membres, ainsi que des décisions et résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui représente la communauté internationale. Il pourrait aussi prendre en considération les vues exprimées au sein des diverses organisations s'occupant du désarmement. Il ne faut rien négliger ni perdre de temps. La Conférence, j'en suis sûr, est tout aussi impatiente que la délégation malaisienne de commencer les travaux censés constituer sa véritable activité.

Il est décourageant de constater que la Conférence n'est pas parvenue à engager de véritables travaux depuis la conclusion des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en 1996. De fait, il est désormais peu probable, il faut le reconnaître, que des travaux de fond soient encore entrepris cette année, puisqu'il reste quatre semaines en tout avant la clôture de la session de 1999. À l'évidence, les difficultés dans lesquelles se trouve la Conférence résultent directement des revers que l'instance a connus sur le plan de la procédure. C'est un problème sur lequel il conviendrait de se pencher sérieusement.

Il importe d'éliminer toutes répercussions qu'aurait eues sur la Conférence ce blocage des travaux pendant deux ans, ou même trois, si l'on compte la présente session. Il faut tout d'abord que la Conférence examine certains aspects de ses méthodes de travail, de sa procédure de prise de décisions et de ses arrangements institutionnels qui auraient pu réduire l'efficacité de l'instance, puis qu'elle établisse un programme clair et se trouve des points de repère sûrs qui l'aideront à faire avancer les négociations multilatérales en cette ère de l'après-guerre froide. Elle devra être animée d'un sentiment d'urgence et d'une volonté d'enregistrer des résultats tangibles. Elle devra améliorer sa procédure de prise de décisions et consolider les méthodes fondamentales suivies pour dégager un consensus. La délégation malaisienne a la certitude que les membres de la Conférence feront collectivement preuve de sagesse et de créativité en affinant les méthodes de travail de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie, l'Ambassadeur Kamel Morjane.

M. MORJANE (Tunisie) : Monsieur le Président, comme je prends évidemment la parole pour la première fois, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation tunisienne, de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous souhaiter plein succès dans l'action que vous menez lors de cette

(M. Morjane, Tunisie)

phase décisive de la session annuelle de la Conférence. Mes félicitations s'adressent également à M. Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence, et à son adjoint, M. Bensmail, pour leur disponibilité et pour l'impulsion qu'ils ont toujours su donner aux travaux de la Conférence.

Je tiens à exprimer la fierté et la grande satisfaction de mon pays de devenir membre à part entière de la Conférence. La satisfaction de mon pays consécutive à son admission est à la mesure de la très longue attente qu'il a bien voulu accepter depuis qu'il a frappé à la porte de la Conférence en 1982. Dans ce cadre, ma délégation remercie vivement tous les pays membres qui ont décidé de l'admission du groupe des cinq au sein de cette instance et leur exprime sa gratitude. Qu'il me soit permis néanmoins, de mentionner en particulier l'Ambassadeur Hofer pour les efforts inlassables et méritoires qu'il a déployés en tant que Coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la Conférence et qui ont permis de renforcer son universalité grâce à l'admission de ce nouveau groupe.

La Tunisie aurait souhaité que tous les pays qui ont présenté leur candidature soient admis au sein de la Conférence, indépendamment de l'ancienneté de leur demande. Pour avoir longtemps coopéré et coordonné ses efforts avec eux dans le cadre des consultations officieuses sur la question de l'élargissement, la Tunisie, désormais membre à part entière de la Conférence, continuera à oeuvrer à la satisfaction de leurs revendications légitimes.

Depuis son accession à l'indépendance et notamment depuis le changement qu'elle a connu en 1987 sous la conduite du Président Zine El Abidine Ben Ali, la Tunisie consacre l'essentiel de ses ressources budgétaires au développement humain et réserve à ses capacités militaires le minimum de dotations lui permettant de garantir sa défense. Aussi mon pays, à l'instar des autres pays épris de paix, a toujours ressenti une profonde inquiétude face à la prolifération des armes de destruction massive de par le monde. Il déplore, en outre, que beaucoup de pays en développement engagent de lourdes dépenses pour l'augmentation de leurs capacités militaires au détriment de leur développement économique et social. Ayant ce genre de préoccupations, il est évident que mon pays s'intéresse au désarmement mondial et aux négociations qui visent à sa réalisation. À travers sa demande d'intégration à la Conférence du désarmement, la Tunisie cherche, non pas à se procurer un quelconque prestige, mais à apporter sa modeste contribution au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, pour lequel milite la Conférence.

Face à l'augmentation des membres de la Conférence du désarmement, certains États membres ont exprimé des inquiétudes au sujet de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence comme de la participation effective de ses membres à ses travaux. Tout en comprenant ces préoccupations, ma délégation tient à souligner que ces considérations, aussi réalistes soient-elles, ne doivent pas être préjudiciables aux pays qui sont candidats potentiels à la qualité de membre de la Conférence, car il y va de la crédibilité du système multilatéral, qui est fondé sur les principes de démocratie et d'égalité entre les États. Néanmoins, nous partageons l'avis qu'à l'avenir des règles adéquates devront être fixées réglementant la périodicité et

(M. Morjane, Tunisie)

les modalités d'admission à la Conférence, afin d'éviter toute entrave à la bonne marche de ses travaux. En tout état de cause et au-delà de toutes ces considérations, il est indéniable que le renforcement de l'universalité constitue un facteur essentiel du rayonnement de la Conférence et de l'accroissement de son écho auprès de l'opinion internationale. Cela ne devrait pas échapper à l'esprit de ses membres.

En vous réitérant, Monsieur le Président, l'assurance de notre pleine et entière coopération, je tiens à féliciter les quatre autres nouveaux membres qui se sont joints à la Conférence avec nous. Avant de conclure, permettez-moi de saluer l'Ambassadeur Moher et de lui souhaiter plein succès dans ses fonctions futures.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Tunisie de sa déclaration et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'Ambassadeur Mark Moher.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est bien évidemment un très vif plaisir pour moi que de prendre la parole en séance plénière alors que l'Argentine a accédé à la présidence de la Conférence et, surtout, que vous en dirigez les travaux, vous qui êtes un ami et un collègue. L'amitié et la coopération entre le Canada et l'Argentine ainsi qu'entre nos deux délégations ont sans nul doute été l'un des faits les plus positifs de mon séjour à Genève, ce dont je suis reconnaissant. Je veux aussi vous remercier des paroles très aimables que vous avez eues à mon endroit au début de la présente séance. J'ai particulièrement apprécié que vous m'ayez attribué une logique sans faille plutôt que des vues inébranlables - j'espère que les observations que je ferai aujourd'hui ne vous donneront pas à penser que je suis intraitable. Je veux aussi remercier tous ceux qui, au cours de ces derniers jours et ces dernières semaines, n'ont pas tari d'éloges à mon endroit et au sujet du concours que j'ai essayé d'apporter aux travaux de la Conférence.

C'est aujourd'hui la dernière fois que je pourrai prendre la parole en séance plénière pour vous faire part de certaines idées, vous faire mes adieux et vous adresser du fond du coeur mes meilleurs voeux. Je commencerai par les idées que je veux exprimer.

Le temps que j'ai passé à la Conférence a été à la fois très enrichissant et profondément frustrant. Pendant les premiers 18 mois, j'ai participé à cette tâche très ardue qui consistait à conclure les négociations relatives à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à s'assurer, par des procédures engagées à New York et à Genève, que cet instrument prendrait un bon départ. Il va sans dire que notre récompense a été d'assister à la création, à Vienne, de l'Organisation du Traité, placée sous la direction compétente de notre ancien collègue allemand, Wolfgang Hoffman. J'ai bien évidemment le ferme espoir que des efforts vigoureux continueront d'être déployés à l'échelon national et dans le cadre de la première conférence qui se tiendra sous peu en application du paragraphe 2 de l'article XIV de l'instrument, afin que le Traité puisse entrer en vigueur au plus vite.

(M. Moher, Canada)

L'aboutissement des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais, quels que soient les points forts et les faiblesses de l'instrument, qui a suivi de près la conclusion de la Convention sur les armes chimiques ainsi que de l'accord de 1995 sur l'ouverture de négociations relatives à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, a été réellement un grand moment pour la Conférence du désarmement. C'est là la preuve tangible des résultats que cette instance peut enregistrer lorsque les circonstances le permettent et, plus encore, lorsque existe la volonté politique requise. Il vaut la peine de souligner cette idée : nous ne devons jamais oublier que la volonté politique peut l'emporter sur les circonstances et ces dernières ne doivent en aucun cas devenir le maître de nos destinées. Si nous voulons agir, nous le pouvons. Le refus d'avancer par crainte des "terrains glissants" ou pour de prétendus motifs de "sécurité nationale" doit être combattu avec force, quelle que soit la forme sous laquelle il s'exprime. C'est d'autant plus le cas dans une instance où tout un chacun peut s'opposer au consensus.

C'est pourtant ce qui semble se produire à présent - la Conférence paraît incapable de commencer d'autres travaux de fond, faute de la volonté nécessaire ou, peut-être, parce que d'aucuns pensent qu'il faut subordonner à des événements survenant ailleurs tout effort sincère pour progresser dans la voie du désarmement. C'est en cela que mon temps de service à Genève a été frustrant. Ce sentiment, sans doute largement partagé, devrait nous inciter à réaffirmer les principes sur lesquels la Conférence repose et qu'elle est censée traduire dans les faits. Nous ne devons jamais céder à la frustration ni envisager la possibilité d'accepter l'échec. Entre autres, je n'ai jamais donné raison à ceux qui voyaient dans le blocage actuel des travaux de la Conférence une preuve du peu d'intérêt présenté par l'instance ou de l'inutilité croissante de celle-ci. Il reste que cette situation, avec les frustrations qu'elle suscite, est une véritable gageure pour nous tous.

Comment relever ce défi ? À mon sens, la Conférence repose sur la conviction fondamentale que les mesures visant à faciliter et réaliser la non-prolifération, la limitation des armements et le désarmement sont des éléments essentiels d'un effort complexe et global pour renforcer la sécurité internationale, entre États souverains, et assurer la sécurité de chaque être humain. Il ne s'agit pas là de quelconques fins en soi, abstraites ou, pis encore, naïves, mais bien d'éléments d'une importance critique qui font partie intégrante des efforts que nous déployons pour réaliser ces objectifs en matière de sécurité. Ni la sécurité internationale ni la sécurité des personnes ne peuvent être assurées par la supériorité écrasante des armes ou par l'acquisition éternelle de capacités toujours plus exotiques et de quantités excessives d'armes. Comme Thucydide l'a fait observer il y a bien des siècles, ceux qui ont l'avantage du pouvoir exigent autant qu'ils peuvent, tandis que les faibles se plient aux conditions qui leur sont faites. Cela ne peut pas être la formule d'une véritable sécurité, surtout au moment où nous commençons un nouveau millénaire au cours duquel nous tous deviendrons toujours plus vulnérables du fait du progrès large et rapide de la technologie. La sécurité de tous reste un objectif commun à la réalisation duquel nous devons travailler ensemble. Responsabilité partagée, coopération et action concertée : voilà le mantra que devraient répéter les délégations à la Conférence du désarmement.

(M. Moher, Canada)

Il y a un certain nombre de mesures positives que nous pouvons prendre. Au cours de ces quatre dernières années, la Conférence a écouté avec beaucoup de courtoisie le Canada exposer dans le détail ses idées sur la question. Il n'est nul besoin de retracer ce terrain aujourd'hui. Cependant, une série de questions me sont venues à l'esprit alors que je réfléchissais dernièrement au blocage actuel de nos travaux.

Le désarmement nucléaire, premièrement, ne reste-t-il pas une priorité mondiale qui retient constamment l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale ? Comment peut-on donner corps, d'une manière constructive et réaliste, à cette priorité mondiale et cet intérêt constant ? Les débats de la Conférence du désarmement, entre autres, n'en offrent-ils pas le moyen ? Il est certain que le refus de tout dialogue ou les simples palabres, voire les travaux futiles menés par diversion, ne donneront pas les résultats escomptés. Quelles réserves les États peuvent-ils légitimement avoir sur un véritable débat et ne peut-on pas s'attacher à en éliminer valablement les motifs ? J'ai eu l'occasion de refaire le tour de la question avec plusieurs membres de la Conférence lors d'un séminaire tenu récemment à Divonne sous l'égide du Monterey Institute. Je continue de croire vraiment qu'il est possible de s'attaquer à ces problèmes dans un esprit constructif et qu'il faut le faire.

Deuxièmement, pourquoi a-t-il été si difficile de commencer des travaux sur la question de la production de matières fissiles dans le cadre et sur la base du mandat convenus il y a quatre ans ? Les méthodes de négociation de la Conférence ne nous fournissent-elles pas à tous des moyens adéquats et suffisants de protéger nos intérêts et de faire valoir nos diverses préoccupations ? Des considérations générales qui concernent une situation extérieure à la Conférence ne peuvent-elles pas être utilement abordées par le biais d'un programme d'action plus large que mèneraient les États intéressés ? Encore une fois, je réponds à ces questions par l'affirmative. La délégation canadienne a développé ses idées sur la question dans l'intervention qu'elle a faite en mars dernier.

Troisièmement, l'implantation possible - et de fait toujours plus probable - d'armes dans l'espace ne nous rendrait-elle pas tous plus vulnérables et n'affecterait-elle donc pas la sécurité de tous les États ? Il semble qu'aucun pays ne soit favorable aujourd'hui à l'implantation d'armes dans l'espace (par opposition à l'utilisation de ce milieu à des fins militaires). Si tel est bien le cas, ne devrions-nous pas renforcer la sécurité de tous en prenant dès aujourd'hui les mesures qui s'imposent pour empêcher que cela ne se fasse, plutôt qu'attendre que ne voient le jour des groupements issus des milieux politiques et militaires ou de secteurs industriels et technologiques directement intéressés par la question ? Ne pouvons-nous pas ouvrir et poursuivre des négociations sur des points bien précis à cette fin ? Il ne fait aucun doute que certains auront un intérêt direct dans l'affaire ou l'ont déjà; des ressources toujours plus importantes sont d'ores et déjà consacrées à la mise au point des capacités requises. Nous ne devrions pas nous laisser leurrer par l'affirmation selon laquelle il n'y a vraiment pas lieu de s'alarmer, puisqu'il n'y aura pas, dans l'espace, de course aux armements telle que nous la connaissons. En réalité, tout État qui estimerait que sa sécurité n'est plus assurée réagira inévitablement

(M. Moher, Canada)

d'une manière ou d'une autre, ce dont pâtiront très vraisemblablement les efforts de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération consentis dans d'autres domaines, tandis que ces revers susciteront des inquiétudes encore plus vives au sujet de la sécurité. Dans ce cas aussi, il faut agir et nous pouvons le faire.

Enfin, la communauté internationale n'est-elle pas toujours plus consciente des très gros problèmes que posent les armes de petit calibre sur le plan de la sécurité, comme des souffrances humaines qu'elles causent ? Ne prend-elle pas des mesures aux échelons mondial et régional en réponse à cela ? La Conférence ne devrait-elle pas elle aussi réagir ? Cette instance peut en tout cas apporter une contribution d'importance stratégique aux efforts qui sont déployés dans ce domaine au plan mondial et à l'échelon régional. J'ai l'espoir que des idées et des initiatives nouvelles de cet ordre seront formulées.

Je viens encore une fois de prendre la parole pour poser à cette auguste instance pour poser une série de questions, ce dont je lui demande pardon. C'est un défaut que l'on m'a souvent reproché. Il reste que c'est un bon moyen de centrer ses pensées. En substance, toutes ces questions peuvent être résumées comme suit : Que doit faire la Conférence du désarmement pour renforcer la sécurité internationale et celle des personnes ? Comment pouvons-nous nous y prendre pour réaliser cet objectif ? Ces deux défis fondamentaux peuvent être relevés avec succès. En les relevant, nous ne devons pas éluder les problèmes qui se posent à nous. Il est toujours possible de trouver des prétextes pour ne pas agir. En tout état de cause, il convient de rejeter avec force l'argument selon lequel il ne faut pas engager de travaux dans un domaine particulier dès lors que cela exclurait certaines possibilités d'action à l'avenir. Si une telle conception devenait la règle, serions-nous jamais à même de conclure un accord fondamental tel que la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques ou le Traité d'interdiction complète des essais ? Les 182 États non dotés d'armes nucléaires auraient-ils adhéré au TNP, qui a été prolongé il y a peu pour une durée indéterminée, et se seraient-ils ainsi engagés indéfiniment à ne pas mettre au point ni acquérir d'armes nucléaires s'ils avaient été animés d'un tel esprit ? Le Canada s'est posé toutes ces questions et y a apporté une réponse dans les documents où il a exposé ses vues sur le programme de travail que cette instance pourrait valablement et viablement adopter. La Conférence du désarmement peut relever le défi : premièrement, elle devrait être une instance dans le cadre de laquelle les États se livreraient à un examen détaillé et de longue haleine des questions relatives à la limitation des armements, au désarmement et la non-prolifération, qui ont toutes trait au désarmement nucléaire; deuxièmement, elle devrait négocier des accords multilatéraux qui répondent utilement à nos besoins les plus importants en matière de sécurité.

La Conférence devrait pouvoir le faire, car cela n'est certainement pas au-dessus de ses moyens, dont elle devrait, qui plus est, tirer un meilleur parti en sortant du cadre trop étroit d'une structure de groupes surannée. Alors que la communauté mondiale devient plus complexe et multiple, il me semble toujours plus juste de penser qu'il serait plus utile d'organiser notre ordre du jour en fonction de groupes de questions. La vaste majorité des

(M. Moher, Canada)

membres de cette Conférence ne sont-ils pas favorables à des mesures de désarmement nucléaire réalistes et constructives ? Si tel est effectivement le cas, pourquoi n'organisons-nous pas nos travaux et n'agissons-nous pas en conséquence ? Il serait franchement surprenant que nous continuions à croire au cours du prochain millénaire que nos intérêts en matière de sécurité dans cette instance sont effectivement défendus par ce qu'il est convenu d'appeler le "Groupe occidental", le "Groupe des États d'Europe orientale" et le "Groupe des 21". Il y aura toujours des divergences de vues quant au fond des problèmes, aux stratégies et aux tactiques, mais il reste que nous devons abattre à jamais les barrières qui nous ont séparés et qui sont le reflet d'un monde qui appartient au passé. Nous devrions aussi accueillir en notre sein d'autres membres de la communauté mondiale qui souhaitent contribuer directement à nos travaux; il y a certainement lieu d'accueillir avec une satisfaction particulière la décision trop longtemps attendue d'admettre cinq nouveaux pays à la qualité de membre, à savoir l'Équateur, l'Irlande, le Kazakhstan, la Malaisie et la Tunisie.

L'idée de tirer efficacement parti des capacités de la Conférence du désarmement m'amène au point central et incontournable de ce message d'adieu. Au moment de quitter cette instance, je veux rendre un sincère hommage à ce qui, en dernière analyse, est la plus grande force de la Conférence, à savoir la qualité des personnes qui y siègent. Cela a été pour moi une expérience exceptionnelle et un honneur tout particulier que d'avoir travaillé avec tant de collègues estimables, ambassadeurs et conseillers, et d'avoir pu apprécier leur aptitude à défendre avec tant d'efficacité leurs vues et positions sur le grand nombre de questions épineuses que nous avons abordées ensemble. Steven Ledogar, Grigori Berdennikov, Mounir Zahran, Jacob Selebi et Sha Zukang, qui ont tous apporté aux travaux de la Conférence des contributions pertinentes et durables, ont quitté l'instance, qui ne les oublie pourtant pas. L'élégance et la force remarquables dont Arundhati Ghose a fait preuve sous le feu des critiques méritent une mention spéciale. Je ne puis que témoigner mon très profond respect et toute mon admiration à Antonio de Icaza, le représentant d'un pays des Amériques, pour les contributions hors pair qu'il a apportées à la Conférence. La rigueur intellectuelle, l'éloquence et l'énergie montrées avec tant de constance par Munir Akram pendant ces quatre dernières années ont elles aussi été véritablement exceptionnelles. Je pourrais mentionner bien d'autres personnes ici présentes ou qui nous ont quitté, et tout particulièrement mes collègues du Groupe occidental, avec lesquels la délégation canadienne et moi-même avons collaboré si étroitement. Je tiens à souligner que cela a été pour moi un grand honneur et un vif plaisir que de travailler avec vous tous.

Je veux aussi remercier tout particulièrement notre Secrétaire général, M. Vladimir Petrovsky, son adjoint, M. Abdelkader Bensmail, ainsi que tous les membres de notre secrétariat, très qualifiés et impartiaux, pour leurs conseils, leur coopération et leur appui. Le Canada a sans doute eu plus que bien d'autres l'occasion d'en bénéficier au cours des longues négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Pour cette raison, notre gratitude est d'autant plus sincère.



(M. Moher, Canada)

Enfin, je ne veux pas négliger d'exprimer publiquement à cette occasion et à la présente séance plénière ma vive reconnaissance pour les concours exceptionnels que m'ont apportés mes partenaires canadiens, toujours patients et prêts à pardonner. Tous - à commencer par Don Sinclair, puis Avard Bishop, Mark Glauser et Marc Vidricaire - ont constamment fait preuve des plus hautes qualités professionnelles et personnelles. Je n'éprouve pour tous que respect et gratitude.

Ainsi s'achèvent les quatre années que j'ai passées à la Conférence. Cela a été pour moi un grand honneur que de représenter mon pays dans cette instance importante. J'ai eu grand plaisir à relever les défis professionnels que m'imposait cette haute école de la diplomatie multilatérale. Les rapports personnels peu communs que j'ai eus ont aussi été très enrichissants. Pour conclure, je paraphraserai Otto von Bismark, selon lequel le tout est d'écouter les pas de Dieu alors qu'il traverse l'histoire et de s'accrocher à ses basques au passage. Puisse la Conférence du désarmement comprendre où va l'histoire et lui emboîter le pas ! J'adresse à l'ensemble des membres de cette instance et à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Canada de cette déclaration de poids. Je suis convaincu que les paroles qu'il a prononcées aujourd'hui continueront d'aider la Conférence à réfléchir à son travail et auront un retentissement dans cette salle bien après qu'il nous aura quittés. Nous nous souviendrons toujours de M. Moher avec beaucoup d'affection et d'estime. Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur Clive Pearson.

M. PEARSON (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction, permettez-moi de vous adresser les vives félicitations de la Nouvelle-Zélande à l'occasion de votre accession à la présidence. Qu'il me soit aussi permis d'adresser mes meilleurs vœux à l'Ambassadeur Moher ainsi qu'à sa famille.

Monsieur le Président, nous appuyons sans réserve les efforts que vous continuez de déployer en vue de dégager un consensus au sujet du programme de travail. Nous gardons l'espoir qu'il sera possible d'en adopter encore un cette année, étant entendu que ce programme serait maintenu en l'an 2000. Tout en comprenant que certains puissent souhaiter établir un programme de travail complet, nous sommes très déçus qu'un temps précieux ait été perdu à cela cette année encore, temps qui aurait pu être consacré utilement à des négociations sur les matières fissiles.

La Nouvelle-Zélande ne pense pas comme d'autres que la Conférence du désarmement est en crise du fait qu'elle ne parvient pas à engager des travaux. Toutefois, il se peut que la situation devienne critique si la Conférence demeure dans l'inaction après la présente session. Il serait commode, pour ceux qui observent nos activités, d'imputer cet état de choses à l'instance elle-même. Ce serait illusoire. Les membres de la Conférence sont entièrement responsables de la situation.

(M. Pearson, Nouvelle-Zélande)

À cet égard, nous ne partageons pas l'avis exprimé récemment par les participants au Forum de Tokyo, selon lequel la Conférence devrait "suspendre" ses travaux jusqu'à ce qu'elle puisse faire oeuvre utile, car cela irait vainement contre le but recherché.

La Nouvelle-Zélande est attachée à la mission que cette Conférence est appelée légitimement à remplir en sa qualité d'instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous ne contestons pas le fait qu'elle doive négocier par consensus. Il reste qu'il est aujourd'hui grand temps et plus que nécessaire d'examiner de près nos méthodes de travail. Ce sont peut-être les faiblesses de ces méthodes qui décideront en définitive de l'autorité de la Conférence dans les années à venir et de notre aptitude à commencer et poursuivre des travaux.

Nous sommes très heureux que la Conférence ait pu prendre la décision la semaine dernière d'élargir sa composition. D'emblée la Nouvelle-Zélande a appuyé pleinement la proposition faite par le Coordonnateur spécial pour cette question. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec les délégations de ces cinq pays. Cela dit, la Nouvelle-Zélande estime que la composition de cette instance devrait être universelle. Il nous paraît raisonnable de faire en sorte que la participation à ses travaux soit aussi large que possible, puisqu'il s'agit d'un organe chargé de négocier des accords de désarmement et que les accords conclus devraient, implicitement, recueillir une adhésion universelle. Nous croyons aussi que l'admission à la qualité de membre de la Conférence devrait être subordonnée à une seule condition et qui est, ni plus ni moins, d'être attaché à la cause du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de son intervention et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil, l'Ambassadeur Celso Amorim.

M. AMORIM (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je veux, moi aussi, prendre à mon compte le message d'adieu que vous avez adressé à l'Ambassadeur Moher. Les réflexions dont il nous a fait part aujourd'hui montrent au nouveau venu que je suis ce que je n'ai pas connu et ce que nous tous ne connaissons plus à l'avenir.

J'ai demandé la parole aujourd'hui afin d'exprimer en bonne et due forme la satisfaction avec laquelle le Gouvernement brésilien a pris note de la décision adoptée par la Conférence du désarmement à sa dernière séance, sous la direction compétente de notre Président, au sujet de l'admission de cinq nouveaux membres, à savoir l'Équateur, l'Irlande, le Kazakhstan, la Malaisie et la Tunisie.

Le Brésil est attaché à l'idée d'un règlement multilatéral des questions de désarmement et de sécurité, ainsi que d'autres encore, aussi la délégation brésilienne salue-t-elle, dans la décision considérée, une mesure très constructive qui aidera cette instance à être plus représentative, plus démocratique et éventuellement plus efficace. Nous estimons que le renforcement d'un mécanisme multilatéral ayant pour mission de promouvoir

(M. Amorim, Brésil)

la paix et la sécurité sous l'égide des Nations Unies ne peut qu'être favorable à la conjoncture internationale; à cet égard, un élargissement équilibré de la Conférence du désarmement, tel que celui sur lequel nous sommes enfin mis d'accord, est en soi une évolution encourageante.

Nous avons la certitude que les cinq nouveaux membres de la Conférence sont particulièrement bien placés pour enrichir nos débats et donner une nouvelle impulsion à nos travaux, car ils sont fermement attachés à la paix au sein de leur région et ailleurs et ils participent très activement aux travaux menés par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines du désarmement ainsi que de la paix et de la sécurité internationales.

Étant latino-américain et surtout sud-américain, je tiens à saluer la délégation de ce pays frère qu'est l'Équateur, qui a présidé la Première Commission de l'Assemblée générale il y a quelques années, qui applique à nos côtés le régime établi par le Traité de Tlatelolco et qui, récemment encore, a accompli un acte d'importance historique et donné l'exemple en réglant un différend bilatéral par la voie pacifique, dans le respect strict du droit international, acte qui a consolidé la vocation pacifique de notre région. Je suis d'autant plus heureux de l'admission de ce pays que j'ai fait ressortir, lors du dernier élargissement de la composition de la Conférence, que seuls deux pays d'Amérique latine allaient alors être admis à la qualité de membre et que notre région était pénalisée parce qu'elle était pacifique. Ses droits sont aujourd'hui rétablis.

Nous partageons avec tous les nouveaux membres une conception historique commune de l'importance qu'il y a à mieux sensibiliser la communauté internationale aux questions de désarmement - je crois qu'il serait tout à fait indiqué de souligner que cela s'applique spécialement au désarmement nucléaire.

Nous nous réjouissons à la perspective de pouvoir mieux coordonner nos positions et notre action, sur un plan bilatéral ou multilatéral, avec celles des cinq nouveaux membres, dans le but d'avancer dans la réalisation de nos objectifs communs. Nous aurons plaisir à travailler étroitement avec ceux d'entre les cinq qui vont rejoindre les rangs du Groupe des 21. Avec l'admission de l'Irlande, tous les États participant au rassemblement pour un nouvel ordre du jour axé sur un monde exempt d'armes nucléaires sont maintenant membres à part entière de la Conférence, fait que nous soulignons avec fierté.

Monsieur le Président, j'ai pris la parole avant tout pour adresser ces mots de bienvenue aux nouveaux membres. Il n'en demeure pas moins que la délégation brésilienne, comme d'autres, s'afflige de voir la Conférence dans l'incapacité d'engager quelque action en dépit des efforts énergiques qu'ont déployés ses présidents, dont l'Ambassadeur Dembri et vous-même, pour ne citer que les deux derniers à avoir rempli ces fonctions. Cette incapacité est tout à fait contraire aux buts déclarés de nos pays et à l'attente des peuples du monde à la veille du nouveau millénaire. Il est heureux pour nous que l'activité ou l'inaction de cet organe ne retient pas suffisamment l'attention de l'opinion dans son ensemble, qui est pourtant très consciente de l'importance des questions relatives au désarmement et en particulier du

(M. Amorim, Brésil)

désarmement nucléaire. Si tel n'était pas le cas, la communauté internationale révoquerait bientôt en doute l'opportunité de consacrer des ressources humaines et matérielles à un mécanisme qui n'enregistre pas de résultats tangibles. Cela dit, je ne suis pas pessimiste. Ce n'est pas la première fois que les débats de la Conférence se trouvent dans l'impasse et bien que la "crise" – on peut qualifier autrement la situation – qu'elle traverse à présent soit différente, je pense que nous en sortirons dans ce cas aussi. J'invite ceux d'entre nous qui sont toujours peu disposés à faire preuve de souplesse à réfléchir aux effets de cette paralysie sur la réalisation de nos objectifs à long terme. Le meilleur accueil que nous puissions réserver aux nouveaux membres serait d'adopter un programme de travail auquel ils puissent participer, ce qu'ils sont sans doute impatients de faire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Brésil de son intervention et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, l'Ambassadeur Carlos Amat Fores.

M. AMAT FORES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous exprimer d'emblée ainsi qu'aux ambassadeurs qui ont assuré la présidence avant vous à la présente session de la Conférence toute ma reconnaissance pour les efforts très utiles et constructifs que vous avez tous consentis dans l'espoir de faire adopter un programme de travail et de faire sortir l'instance de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement. À titre personnel, je vous exhorte à poursuivre dans cette voie et vous assure que vous pourrez compter en cela sur le ferme appui de la délégation cubaine qui, comme toutes les autres délégations ici présentes, souhaite que la Conférence puisse sous peu remplir ses fonctions et sa mission et répondre à l'attente de la communauté internationale, laquelle nous demande de déployer d'urgence des efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

J'ai demandé la parole ce matin pour évoquer la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement et, en particulier, la décision publiée sous la cote CD/1588, qui a été adoptée à la dernière séance plénière de l'instance et par laquelle cinq nouveaux pays ont été admis à la qualité de membre à savoir l'Équateur, la Malaisie, la Tunisie, le Kazakhstan et l'Irlande.

Au nom du Gouvernement cubain et à titre personnel, j'exprime aux ambassadeurs ou représentants de ces cinq États nos félicitations et les prie, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, de transmettre à leurs gouvernements respectifs nos sentiments de bienvenue et le souhait que nous avons de pouvoir travailler ensemble, d'une manière constructive, au sein de cette importante instance multilatérale. Qu'il me soit aussi permis d'exprimer l'espoir que la décision qui vient d'être adoptée donnera une impulsion aux travaux de la Conférence du désarmement et nous ménagera de réelles possibilités de partager avec les cinq nouveaux membres le travail acharné que la communauté internationale attend de nous dans la négociation de traités de désarmement multilatéraux, eu égard en particulier à l'objectif qui est de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

(M. Amat Fores, Cuba)

Je voudrais vous faire part très brièvement des attentes de la délégation cubaine en ce qui concerne l'examen, à la Conférence du désarmement, de la question de l'élargissement de l'instance. Cuba est prête à accepter et même saluerait la désignation d'un coordonnateur spécial pour cette question, dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré, dans lequel seraient inscrites les diverses questions prioritaires en matière de désarmement à l'échelon international. À notre avis, il faudra donner à ce coordonnateur spécial pour mandat, non pas simplement d'étudier le point de savoir s'il y a lieu d'augmenter le nombre des membres de la Conférence, mais également de procéder à des consultations et à une analyse approfondies et complètes, à l'issue desquelles il soit possible d'arriver à des conclusions au sujet de questions telles que la composition actuelle de la Conférence, de même que sur le point de savoir si la Conférence répond effectivement aux besoins du moment et a réellement un rôle à jouer dans les scénarios actuels en ce qui concerne le désarmement et la sécurité à l'échelon international et si le principe d'une répartition géographique représentative et équitable des sièges est effectivement appliqué entre les divers groupes régionaux qui composent l'instance ainsi qu'au sein de ces groupes. Les travaux du coordonnateur spécial devraient aussi être l'occasion d'étudier les moyens de déterminer objectivement ce que serait effectivement la composition idéale de la Conférence, compte tenu de sa fonction première de négociation. Quant à ce dernier point, il s'agirait de mettre en lumière les considérations à retenir, parmi les critères de l'admission à la qualité de membre de la Conférence, et la nécessité d'assurer l'efficacité du fonctionnement de l'instance, questions que mon pays étudie de très près en ce moment.

Enfin, qu'il me soit permis d'adresser de nouveau des paroles de bienvenue aux cinq États qui viennent d'être admis à la qualité de membre de la Conférence du désarmement et assurer de nouveau ceux-ci que nous sommes disposés à établir avec eux tous des relations étroites de collaboration et de coopération. Leur présence sera sans aucun doute un facteur très positif et nous sommes certains que leurs idées et leurs analyses enrichiront nos débats et nous aideront à réaliser les objectifs de cette instance multilatérale de négociation.

Je voudrais faire miens les expressions de gratitude et les bons voeux que d'autres collègues ont adressés ici, en guise d'adieu, à l'Ambassadeur du Canada. M. Moher a certainement laissé ici une marque importante - son intelligence et sa pondération nous auront donné plus d'une fois matière à réflexion et les moyens de franchir des pas constructifs. Nous lui adressons ainsi qu'à sa famille tous nos voeux de bonheur.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande, l'Ambassadeur Markku Reimaa.

M. REIMAA (Finlande) (traduit de l'anglais) : J'ai l'honneur de faire les observations suivantes au nom des 15 États qui sont membres à la fois de la Conférence et de l'Union européenne.

(M. Reimaa, Finlande)

Lesdits États ont consenti à ce qu'il soit procédé à un élargissement restreint de la composition de la Conférence, c'est-à-dire à l'admission de cinq nouveaux membres, comme l'avait recommandé le Coordonnateur spécial désigné pour cette question l'an dernier, l'Ambassadeur de Suisse, M. Hofer. Ainsi que l'avait précisé ce dernier en faisant rapport à la Conférence, les cinq pays retenus ont été choisis en fonction des critères de la date de dépôt des candidatures et de la répartition géographique des sièges.

L'Union européenne accueille avec satisfaction la décision prise la semaine dernière, par laquelle la Conférence a franchi un pas dans la voie de son élargissement continu. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec les nouveaux membres que sont l'Équateur, l'Irlande, le Kazakhstan, la Malaisie et la Tunisie, dans le but d'engager au sein de cette instance des travaux de fond.

Nous notons toutefois que, parmi les cinq nouveaux membres de la Conférence, il n'y en a qu'un seul qui soit aussi membre de l'Union européenne. Il découle donc de la décision prise la semaine dernière, qui fait suite à la décision adoptée le 17 juin 1996 et publiée sous la cote CD/1406, que les objectifs déclarés de l'Union européenne n'ont toujours pas été réalisés. Je rappelle que cette dernière continue d'appuyer la candidature des États membres de l'Union qui ne sont pas encore membres de la Conférence. En conséquence, nous tenons à déclarer que ce dernier élargissement de la composition de la Conférence ne répond pas à notre attente et ne va pas dans le sens de notre position traditionnelle, qui est bien connue.

À cet égard, il importe de noter que la Conférence du désarmement n'organise pas ses travaux en fonction de groupes géographiques qui seraient définis de la même manière que dans certaines autres instances des Nations Unies, par exemple. En conséquence, l'Union européenne ne juge pas indispensable d'appliquer à la Conférence le critère de l'équilibre géographique.

La Finlande rappelle que la composition de la Conférence est censée être revue périodiquement, en application du paragraphe 2 du règlement intérieur adopté par l'instance en juin 1997, et déclare que les États qui sont membres à la fois de la Conférence et de l'Union européenne ont accepté la décision prise la semaine dernière en la considérant comme étant une étape dans l'élargissement continu et échelonné de la Conférence à tous les États candidats et étant entendu explicitement que la Conférence reste saisie de la question. En conséquence, l'Union européenne appuiera sans réserve la désignation rapide d'un nouveau coordonnateur spécial de la Conférence pour cette question. Elle continuera pour sa part à collaborer activement avec ce coordonnateur spécial à la réalisation des objectifs qui sont les siens en la matière.

Avant de terminer, qu'il me soit permis d'adresser à l'Ambassadeur Moher ainsi qu'à sa famille tous mes meilleurs voeux et de le remercier de l'excellente coopération qu'il nous a apportée.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Finlande de sa déclaration et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, l'Ambassadeur Akira Hayashi.

M. HAYASHI (Japon) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction, Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer mes très vives félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pourrez compter sur la coopération et l'appui sans réserve de la délégation japonaise aux fins de l'accomplissement de votre tâche importante. Je voudrais aussi remercier de tout coeur votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Algérie, M. Dembri, des très réels efforts qu'il a déployés sans relâche en vue de faire intervenir un accord sur un programme de travail pour la présente session.

Comme les orateurs qui m'ont précédé, je souhaite faire un accueil très chaleureux aux cinq nouveaux membres de la Conférence. La délégation japonaise se réjouit à la perspective de collaborer avec ces cinq États. Je voudrais aussi exprimer mes meilleurs voeux à l'Ambassadeur Moher, qui va nous quitter sous peu.

J'ai demandé la parole aujourd'hui afin d'informer les membres de la Conférence du rapport adopté au Forum de Tokyo sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui a été publié le 27 juillet dernier.

En août 1998, M. Ryutaro Hashimoto, alors Premier Ministre, et M. Keizo Obuchi, alors Ministre des affaires étrangères et aujourd'hui Premier Ministre, ont suggéré les premiers d'organiser un tel forum à Tokyo, eu égard aux divers obstacles et en particulier aux essais nucléaires réalisés en Asie du Sud, qui, à l'échelon régional comme sur le plan mondial, rendent difficiles les progrès dans la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Ces personnes ont conçu le projet de constituer un groupe d'experts éminents qui étudieraient les moyens de combattre les évolutions peu favorables constatées en matière de non-prolifération nucléaire et d'accélérer le processus de désarmement nucléaire; des recommandations concrètes seraient ensuite faites sur la base de cette étude.

Deux institutions japonaises indépendantes ayant les compétences nécessaires pour effectuer des études sur le désarmement, à savoir l'Institut japonais des affaires internationales et l'Institut pour la paix d'Hiroshima, ont été chargées de constituer un groupe à cette fin. Ces deux instituts ont fait fonction de secrétariat du groupe, ce en quoi ils ont été appuyés par le Gouvernement japonais.

Plus de 20 experts proéminents de diverses parties du monde ont participé à ces travaux à titre personnel. Les vues exprimées par les participants ne reflètent donc pas nécessairement les positions de leurs gouvernements ou des organisations auxquels ils appartiennent.

Les experts se sont réunis quatre fois et ont établi le rapport considéré à leur dernière séance, qui s'est tenue à Tokyo le mois dernier.

(M. Hayashi, Japon)

Il convient de noter que les participants sont tombés d'accord sur les idées-force du rapport, sans souscrire individuellement à chacune des observations qui y étaient faites.

Le rapport et les recommandations qui y figurent s'appuient sur l'analyse des dernières évolutions faite par les participants et reflètent le sentiment partagé par ces derniers qu'il est urgent de prendre des mesures concrètes en vue d'enrayer les tendances inquiétantes qui se dessinent sur le plan de la sécurité régionale et mondiale.

Le rapport a été remis au Premier Ministre Obuchi par les coprésidents du Forum, M. Nobuo Matsunaga, ancien Ambassadeur, et M. Yasushi Akashi, ancien Secrétaire général adjoint à l'ONU.

Bien que son seul rôle ait été d'appuyer l'organisation du Forum et que les vues exprimées dans l'étude ne reflètent pas nécessairement sa position, le Gouvernement japonais considère que le rapport et les recommandations qui y figurent contribuent d'importance au débat de la communauté internationale sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Le Gouvernement japonais tiendra compte du rapport considéré alors qu'il continuera à jouer un rôle clef dans le désarmement nucléaire, dans le but de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Je tiens à informer les membres de la Conférence que le rapport en question a également été remis par les coprésidents du Forum au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, le 4 août à New York. Le Secrétaire général a ensuite fait dire par son porte-parole qu'il était reconnaissant des recommandations faites dans le rapport et qu'il avait l'espoir que la communauté internationale étudierait ces dernières et s'attacherait à réduire puis à éliminer les armes nucléaires dans le monde.

Les travaux du Forum de Tokyo sont terminés. Le Gouvernement japonais a le sincère espoir que la communauté internationale considérera le rapport qui en est issu comme étant un ensemble d'indications des voies qui pourraient être suivies dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et qu'elle en poursuivra l'examen à divers niveaux.

J'ai demandé au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Petrovsky, de faire publier le texte du rapport établi par le Forum de Tokyo comme document officiel de la Conférence. Le texte intégral du rapport est également disponible à la page d'accueil de la Mission du Japon (<http://missions.itu.int/~japancd/>).

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Japon de son intervention et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, M. Tom Markram.

M. MARKRAM (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole aujourd'hui pour faire bon accueil à l'Équateur, à l'Irlande, au Kazakhstan, à la Malaisie et à la Tunisie, qui viennent d'être admis à la



(M. Markram, Afrique du Sud)

qualité de membre de la Conférence du désarmement. L'Afrique du Sud entretient d'excellentes relations avec ces pays et se réjouit à la perspective de travailler avec eux au sein de la Conférence à la réalisation de nos objectifs communs.

La délégation sud-africaine tient à remercier et féliciter l'Ambassadeur de Suisse, M. Hofer, qui, en sa qualité de Coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la composition de l'instance, est arrivé à déterminer et consolider les éléments de l'accord sur l'admission de ces nouveaux membres. Il convient également de rendre hommage aux efforts déployés par chacun des présidents successifs à la présente session. Il se peut bien que, sans leur ferme volonté de la faire aboutir, cette question ait été ajournée, dans la paralysie générale des travaux de la Conférence cette année. Il y a lieu de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que vos prédécesseurs, pour l'énergie et la constance dont vous avez fait preuve afin que ces cinq nouveaux membres soient admis en notre sein.

Il va de soi que la délégation sud-africaine n'a pas cessé d'appuyer l'idée d'élargir encore la composition de la Conférence. Après qu'elle a été admise à la qualité de membre aux côtés de 22 autres pays, en 1996, l'Afrique du Sud a fait clairement savoir qu'elle était attachée à la démocratisation de toutes les instances multilatérales, y compris la Conférence du désarmement. Ma délégation continuera à militer pour une nouvelle augmentation du nombre des membres de la Conférence. Notre position est claire : il s'agit de ménager à tout pays qui le souhaite la possibilité de contribuer aux importants travaux de cet organe. Nous ne pensons pas que le nombre de membres de la Conférence affectera sensiblement la capacité de l'instance de conclure les accords qu'elle a mandat de négocier. Pour conclure un accord, il faut au premier chef qu'existe la volonté politique requise, qualité dont ont fait largement preuve tous les États admis à la Conférence à compter de 1996.

Il ne faut pas obscurcir le véritable enjeu en établissant des liens artificiels entre un nouvel élargissement de la composition de la Conférence et l'aboutissement de certaines questions bien précises. Il s'agit plutôt de s'attaquer aux véritables obstacles auxquels se heurte la Conférence, d'y réfléchir puis de les éliminer rationnellement et d'engager ensuite les négociations qui sont, de l'aveu général, notre première priorité.

Avant de terminer, je voudrais comme d'autres délégations adresser à l'Ambassadeur Moher mes vœux de succès dans ses nouvelles fonctions. La contribution intellectuelle de l'Ambassadeur Moher et ses apports aux travaux de fond de la Conférence, de même que son amitié, nous manqueront beaucoup.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud pour sa déclaration et les paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh, l'Ambassadeur Chowdhury.

M. CHOWDHURY (Bangladesh) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la manière dont vous dirigez les travaux de la Conférence du désarmement est méritoire et nous la saluons avec un vif plaisir. Nous sommes aussi redevables à votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Dembri, des

(M. Chowdhury, Bangladesh)

efforts qu'il a déployés. Comme d'autres, nous regrettons de voir partir l'Ambassadeur Mark Moher et lui adressons, ainsi qu'à son épouse, nos meilleurs voeux.

J'ai demandé la parole avant tout afin de souhaiter la bienvenue aux cinq nouveaux membres de la Conférence, à savoir l'Équateur, l'Irlande, le Kazakhstan, la Malaisie et la Tunisie. Leur admission est pour nous une source de très vive satisfaction, car le Bangladesh entretient avec chacun de ces pays d'excellentes relations bilatérales et nos délégations, par voie de conséquence, travaillent en étroite coopération ici à Genève. Nous leur adressons nos félicitations. Nous sommes convaincus non seulement qu'ils enrichiront les débats de la Conférence, mais encore qu'ils aideront cette instance unique de négociation sur le désarmement à progresser dans la réalisation de ses objectifs. Il y a lieu de louer les efforts que l'Ambassadeur Hofer et vous-même avez déployés, Monsieur le Président.

Pour l'heure, toutefois, il y a peu d'espoir de voir se réaliser les objectifs de la Conférence du désarmement. De fait, cet espoir diminue de jour en jour. Il est malheureux que nous soyons dans l'impasse et il est peu probable que le noeud gordien soit tranché sous peu. Le rythme auquel nous avançons réjouirait l'escargot. Par son inaction, la Conférence du désarmement risque de donner à la communauté internationale un signal fâcheux, en particulier à un moment où la situation se détériore un peu partout sur la planète. De toute évidence, une percée s'impose. La réunion des ministres des affaires étrangères qu'il est proposé de tenir au début de l'année prochaine pourrait donner l'impulsion voulue. De toute évidence, faute de preuve que de véritables efforts ont été faits dans la voie du désarmement nucléaire et que ces efforts ont effectivement porté leurs fruits, la cause de la non-prolifération risque de subir de sérieux revers. En outre, il incombe aux principales puissances nucléaires d'ouvrir la voie de telle sorte que d'autres pays moins puissants sur le plan militaire ne se voient pas contraints de renforcer leur sécurité par des moyens qui pourraient être réellement déstabilisateurs. C'est un domaine dans lequel il serait très sage de prêcher d'exemple. Certes, il y a lieu de se réjouir que des négociations sur le désarmement nucléaire sont menées ailleurs, mais il importe que cette instance représentative de la communauté mondiale qu'est la Conférence y soit étroitement associée par un mécanisme approprié, sous peine de mal servir le but dans lequel ces efforts ont été entrepris, à savoir l'instauration d'un monde plus sûr. Il est du devoir moral de ceux qui acquièrent des technologies militaires supérieures d'exercer une plus grande retenue. En progressant dans ses travaux, la Conférence du désarmement peut aussi aider à désamorcer les situations explosives sur le plan régional et à éviter ainsi que celles-ci ne dégénèrent en conflits armés, avec des effets bien plus vastes. Le Gouvernement bangladais et le Premier Ministre, Mme Sheikh Hasina, sont fermement attachés à la cause d'une Asie du Sud stable et pacifique.

Quoi qu'il en soit, il est évident que vous-même, Monsieur le Président, ainsi que vos successeurs immédiats, dont je suis, aurez fort à faire. Soyez néanmoins assurés que le Bangladesh vous apportera invariablement sa coopération active.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Bangladesh de son intervention et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie, Mme Say.

Mme SAY (Turquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque la délégation turque prend pour la première fois la parole sous votre direction, je tiens à vous adresser, au nom de l'Ambassadeur de Turquie et de notre délégation, nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence et à vous assurer de notre appui et de notre coopération sans réserve.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour souhaiter à mon tour la bienvenue aux cinq nouveaux membres de la Conférence. La délégation turque a appuyé avec enthousiasme l'admission de ces États, par la décision prise la semaine dernière en séance plénière. Nous avons la certitude que ces pays, avec lesquels la Turquie entretient d'excellentes relations, apporteront une contribution effective aux travaux de la Conférence. La Turquie se réjouit à la perspective de travailler d'une manière constructive avec eux. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur de Suisse, M. Hofer, des efforts inlassables qu'il a déployés en vue de leur admission, en sa qualité de Coordonnateur spécial pour la question.

À cette occasion, je veux réaffirmer la position de la Turquie au sujet de l'élargissement ultérieur de la composition de la Conférence. À notre avis, il faut partir de deux principes : premièrement, la Conférence devrait rester une instance qui a pour rôle de négocier des accords de limitation des armements et de désarmement et qui mène ses travaux suivant la règle du consensus; deuxièmement, il devrait s'agir d'une instance à composition restreinte qui reflète les divers éléments politiques, économiques et géographiques du système international tels qu'ils sont conçus communément. Nous pensons qu'il est maintenant grand temps que la Conférence, ainsi élargie, réponde à ce que peut attendre la communauté internationale d'une instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour faire à l'Ambassadeur Mark Moher les adieux de la délégation turque et de l'Ambassadeur de Turquie qui, en raison d'obligations qui l'ont retenu ailleurs aujourd'hui, n'a pas pu lui exprimer lui-même ses meilleurs vœux. Nous adressons à l'Ambassadeur Moher ainsi qu'à sa famille tous nos vœux de bonheur et de succès.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie la représentante de la Turquie de son intervention et des paroles qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie, l'Ambassadeur Zore.

M. ZORE (Slovénie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de saluer en vous celui qui dirige les débats de la Conférence du désarmement et de vous féliciter de votre accession à ces fonctions importantes, tout en exprimant le sincère espoir que, par votre expérience et votre dynamisme constant, vous saurez faire intervenir un accord sur le programme de travail de la Conférence, même à ce stade bien avancé de la session de 1999.

(M. Zore, Slovénie)

Je tiens aussi à exprimer la satisfaction que me procure la décision prise la semaine dernière par la Conférence à l'effet d'admettre cinq nouveaux pays à la qualité de membre de l'instance. La délégation slovène veut voir dans cette décision l'annonce d'une éventuelle universalisation graduelle de l'instance, qui offrirait aux pays désireux de participer aux travaux de l'instance la possibilité de le faire. J'adresse mes sincères félicitations aux éminents représentants de l'Équateur, de l'Irlande, du Kazakhstan, de la Malaisie et de la Tunisie.

Si j'ai demandé la parole aujourd'hui, c'est principalement pour faire savoir aux membres et aux observateurs de la Conférence que l'Assemblée nationale de la République de Slovénie a ratifié le 29 juillet dernier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La ratification de ce traité traduit clairement la ligne d'action systématique que s'est donnée la Slovénie et qui consiste à renforcer les arrangements et régimes internationaux axés tant sur la prévention de la prolifération nucléaire que sur le progrès dans la voie du désarmement nucléaire.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Slovénie de son intervention et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, M. Naziri Asl.

M. NAZIRI ASL (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je commence par vous adresser, au nom de la délégation iranienne et de mon Ambassadeur, nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à exprimer la sincère reconnaissance de la délégation iranienne à votre prédécesseur pour les efforts qu'il a déployés inlassablement.

La semaine dernière, la Conférence du désarmement a décidé d'admettre cinq nouveaux pays à la qualité de membre de l'instance. Nous voulons faire bon accueil à l'Équateur, à l'Irlande, au Kazakhstan, à la Malaisie et à la Tunisie, devenus ainsi membres à part entière de la Conférence. Nous sommes disposés à coopérer avec eux dans la réalisation des travaux qui nous attendent.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour mettre de nouveau en relief notre position sur la question de l'élargissement de la Conférence. La question n'est pas nouvelle et nous comprenons bien les arguments avancés en faveur de l'universalisation de l'instance. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue le fait qu'il existe un lien étroit entre l'augmentation du nombre des membres de la Conférence et l'efficacité de cette dernière. La Conférence du désarmement est un organe de négociation : à ce titre, elle doit enregistrer des résultats significatifs et être en mesure d'accomplir ses fonctions avec efficacité, afin de répondre aux attentes de la communauté mondiale. Quant à l'avenir, il conviendra d'étudier conjointement les questions de l'élargissement de l'instance et de son efficacité et de les revoir après avoir évalué avec soin l'impact de l'élargissement précédent sur l'efficacité de la Conférence. Quoi qu'il en soit, il est absolument nécessaire de parvenir à une parfaite transparence de la procédure à suivre pour prendre une décision sur cette question.

(M. Naziri Asl, République islamique d'Iran)

Qui plus est, toute augmentation du nombre des membres de la Conférence doit à l'avenir s'inscrire dans une politique générale en la matière, plutôt que d'être une opération ponctuelle.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran pour sa déclaration et les paroles qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs est ainsi épuisée pour aujourd'hui. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Si ce n'est pas le cas, je vais vous faire part de quelques réflexions avant de lever la présente séance, puisque la présidence argentine s'achèvera bientôt.

Au cours des huit semaines écoulées, dont quatre semaines d'intersession, la délégation argentine et moi-même avons tenu des réunions et des consultations dans le but de faire intervenir un accord sur le programme de travail de la Conférence et la proposition tendant à en augmenter le nombre des membres. Nous avons envisagé à titre officieux avec divers participants d'autres solutions aux problèmes qui se posent à la Conférence. Nous avons exposé nos vues et entendu leurs idées, dans un climat toujours empreint d'une très grande compréhension et d'une volonté de dégager des valeurs qui soient communes à tous. Nous ne nous sommes pas contentés d'étudier ce qui pouvait être fait ici à Genève, mais avons demandé à certains de nos représentants dans diverses capitales d'expliquer aux gouvernements les idées et les exigences non seulement de la présidence, mais de la Conférence proprement dite. À l'issue de ces huit semaines, nous voyons clairement où nous en sommes en ce qui concerne le programme de travail.

En même temps la Conférence est parvenue à régler la question de l'admission de cinq nouveaux membres, comme le proposait dans son rapport le Coordonnateur spécial, l'Ambassadeur de Suisse, M. Erwin Hofer. En ce qui concerne l'élargissement de la composition de la Conférence, je tiens à souhaiter de nouveau la bienvenue aux cinq pays qui vont conjuguer leurs efforts aux nôtres dans les travaux de la Conférence et que sont l'Équateur, l'Irlande, le Kazakhstan, la Malaisie et la Tunisie. Je veux aussi remercier l'Ambassadeur Hofer du bon travail qu'il a fait, de même que l'Ambassadeur des États-Unis, M. Grey, du projet qu'il a présenté et suite auquel il a été possible d'adopter la décision relative à l'admission de ces pays. Je remercie tout particulièrement les délégations qui, en définitive, ont renoncé à faire valoir les objections qu'elles avaient élevées en la matière et nous ont permis, par un geste que la présidence a hautement apprécié, d'en arriver au consensus requis. Certes, nous avons franchi un pas, mais il ne faut pas oublier que la décision considérée visait spécifiquement l'admission de cinq nouveaux membres et ne préjugait pas de l'examen des demandes d'admission à la qualité de membre qui avaient été faites à la Conférence ou qui l'étaient ou le seraient. La Conférence reste saisie des demandes d'admission de 21 autres pays. De ces demandes, la plus ancienne a été présentée il y a près de 15 ans et la plus récente, il y a quatre mois. Comme le prévoit le paragraphe 2 de son règlement intérieur et comme l'ont rappelé plusieurs délégations à la présente séance, la Conférence doit revoir périodiquement sa composition. J'estime que cette question doit figurer parmi les éléments du futur programme de travail.

(Le Président)

Qu'il me soit permis de faire à présent un certain nombre d'observations sur le fond de nos travaux à la Conférence. À mon sens, le futur programme de travail devrait comporter grosso modo les points suivants.

Le programme devrait prévoir le rétablissement du Comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat formulé dans ce rapport, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Mes prédécesseurs à la présidence qu'ont été l'Ambassadeur des États-Unis, M. Grey, et l'Ambassadeur du Venezuela, M. Rodríguez Cedeño, ont noté, dans les projets de décision publiés sous les cotes CD/1566 et CD/1575, qu'il était nécessaire de reconstituer cet organe de négociation. Les pays membres du Groupe des 21 l'ont aussi fait dans le projet qu'ils ont présenté (CD/1570), de même que les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, dans leur document (CD/1586). De plus, l'Assemblée générale des Nations Unies l'a mis en relief dans sa résolution 53/77 I.

Il s'agirait aussi de rétablir le Comité spécial chargé de mener des négociations en vue de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Le rétablissement de ce comité a également été proposé dans tous les documents de la Conférence que je viens de mentionner.

La Conférence devrait aussi prévoir de désigner de nouveau un coordonnateur spécial chargé de solliciter les vues des membres de l'instance sur la manière la plus indiquée d'aborder les questions se rapportant aux mines terrestres antipersonnel, en tenant compte, notamment, des faits nouveaux intervenant hors du cadre de la Conférence.

Elle devrait également désigner de nouveau un coordonnateur spécial pour la question de la transparence dans le domaine des armements, de sorte que les vues des membres de la Conférence puissent être sollicitées sur la manière la plus indiquée d'aborder cette question.

Il conviendrait en outre que la Conférence désigne de nouveau des coordonnateurs spéciaux pour les questions du réexamen de son ordre du jour, de l'élargissement de sa composition, ainsi que de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement.

Au cours de mes consultations, j'ai aussi pu constater que les délégations étaient de plus en plus enclines à accepter l'idée de poursuivre les travaux à la prochaine session annuelle de la Conférence sur la base d'un programme de travail équilibré et complet qui serait éventuellement convenu cette année encore. Trois semaines de la dernière partie de la session étant déjà écoulées, il reste tout au plus deux ou trois semaines avant que la Conférence ne doive commencer l'examen du rapport qu'elle présentera à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je n'ai pas d'illusions au sujet du volume des travaux de fond qui pourraient être faits cette année encore, même si nous approuvions immédiatement un programme de travail. Je pense que, si un consensus intervenait dans les semaines à venir sur le programme de travail, celui-ci devrait être assorti d'un accord par lequel les membres de la Conférence conviendraient de reprendre au début de la session suivante et

(Le Président)

de poursuivre tout au long de l'an 2000 les travaux commencés sur la base de ce programme. Un tel accord sur le report du "fonds de commerce" devrait être officialisé par une déclaration du Président et appliqué d'une manière entièrement conforme au règlement intérieur de la Conférence.

Alors que mon mandat se termine, aucune décision n'a encore été prise au sujet des deux autres points qui entreraient dans un programme de travail équilibré et complet, à savoir la question du désarmement nucléaire et celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Bien que la Conférence n'ait pas encore trouvé le moyen d'aborder ces deux questions, nous pourrions d'ores et déjà déterminer les principaux éléments d'une solution moyennant lesquels nous pourrions continuer à chercher un compromis à ce sujet. Qu'il me soit permis de vous rappeler que la volonté des gouvernements est indispensable à la réalisation de tous nos travaux, quels qu'ils soient, et en particulier en ce qui concerne aujourd'hui la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et celle du désarmement nucléaire. Faute de la volonté politique requise, la Conférence ne pourra pas continuer à avancer dans la réalisation de ses nobles objectifs - la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et que je décrirai, non pas comme une crise, mais plutôt comme une impasse conjoncturelle, n'aide en rien les pays qui composent la Conférence, ni, j'en ai la certitude, les travaux de l'instance. À ces deux égards, il me semble que les propositions présentées à titre informel par le Président sortant de la Conférence, l'Ambassadeur d'Algérie, M. Mohamed-Salah Dembri, ainsi que les observations faites à leur sujet, nous ménagent une excellente base à partir de laquelle mon successeur, l'Ambassadeur d'Australie, M. Leslie Luck, devrait pouvoir continuer à chercher des solutions de compromis. Je pense que nous devrions faire encore tout notre possible pour que la Conférence puisse, dès le début de la session de l'an 2000, faire fond sur tout accord intervenu à la présente session et progresser sur cette base.

Je voudrais exprimer à l'Ambassadeur Luck l'espoir que des progrès seront enregistrés pendant son mandat et l'assurer qu'il pourra compter sur l'appui de la délégation argentine dans l'accomplissement de toutes ses tâches. Qu'il me soit aussi permis de remercier les coordonnateurs des groupes régionaux, à savoir l'Ambassadrice Kunadi, pour le Groupe des 21, l'Ambassadeur Siebert, pour le Groupe occidental, et M. Mikhnevich, pour le Groupe d'Europe orientale, ainsi que l'Ambassadeur de Chine, M. Li. Ils m'ont tous prêté leur appui et souhaité de réaliser autant de progrès que possible pendant mon mandat. Je me dois aussi de remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, et le Secrétaire général adjoint, M. Abdelkader Bensmail, de tout l'appui qu'ils m'ont apporté, ainsi que tous les membres du secrétariat et les interprètes, qui, par leur travail très efficace, apportent une contribution importante à nos travaux. Enfin, je remercie tous mes estimés collègues de leur patience, de leur compréhension et de leur coopération.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 19 août 1999, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 15.

-----